

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROCH-DE-L'ACHIGAN

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la soussignée, directrice de la comptabilité et greffière-trésorière adjointe de la susdite municipalité, qu'il y aura séance **ordinaire** du conseil municipal le **lundi 11 septembre 2023** à 19h30 à la Mairie, 7 rue du Dr-Wilfrid-Locat à Saint-Roch-de-l'Achigan.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante:

Nature et effets :

La demande vise à permettre dans la marge avant, face à la rue Vézina, l'installation d'une cage ainsi que des bonbonnes de gaz propane alors que le règlement de zonage en vigueur interdit les réservoirs et/ ou des bonbonnes de gaz dans les marges avant d'une propriété.

Identification du site concerné:

L'immeuble visé est situé sur le lot 3 571 710 B du cadastre officiel du Québec dont la propriété est située au 40, Montée Rémi-Henri à Saint-Roch-de-l'Achigan, demande déposée par le Cégep de Lanaudière, propriété appartenant à la Municipalité de Saint-Roch-de-l'Achigan.

Toute personne intéressée désireuse de se faire entendre sur la présente demande de dérogation mineure est priée de se présenter à l'assemblée du conseil municipal stipulée ci-dessus.

Donné à Saint-Roch-de-l'Achigan, ce 23^e jour du mois d'août 2023.

(Original signé)

Isabelle Morin
Directrice de la comptabilité et greffière-trésorière adjointe